

**Commune de Puissalicon**

**ARRETE N° 2024-2**  
**Autorisation d'installer un échafaudage " rue du Moulin des Rives "**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2023-205 du 30/11/2023 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Gérard FERRE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Vu la demande en date du 10/01/2024, par laquelle Monsieur José FERRIS, demeurant 3 rue des Remparts – 34480 MAGALAS, sollicite une autorisation d'installer un échafaudage en façade de bien situé « 192 rue du Moulin des Rives », parcelle cadastrée B 444, afin de permettre le déroulement des travaux de façades,

Vu le dossier de déclaration préalable DP 034 224 23 H0055, accordé le 15/12/2023 par l'arrêté n° 2023-210,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

**Arrête**

**Article 1**

Afin de permettre le déroulement des travaux, le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage devant le bien situé « 192 rue du Moulin des Rives », à partir du lundi 15 janvier 2024 à 08H00, pour une durée de 30 jours.

**Article 2**

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

**Article 3**

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le 12/01/2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 12/01/2024

Puissalicon, le 12/01/2024

« Par délégation du Maire »



**Gérard FERRE**  
**1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

